

DEFIS NAUTIQUES SPORT ADAPTE  
A Bain de Bretagne  
LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

---

## DOSSIER D'INSCRIPTION

---

Cette journée est organisée par le Comité Départemental Sport Adapté d'Ille et Vilaine en partenariat avec le CN2B.

Cette rencontre est destinée aux jeunes (+ 16 ans) et adultes en situation de handicap mental et/ou psychique.



---

### Inscriptions et renseignements :

Maëlle MONNIER – CDSA35

Tel : 06.87.02.74.22

Mail : [sportadapte35@gmail.com](mailto:sportadapte35@gmail.com)

### PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA JOURNEE

- 13h30 – 14h30 : Accueil des participants par petits groupes.
- 13h45 – 14h45 : Passage de groupes inscrits sur les défis activités
- 14h45 – 15h45 : Passage de groupes inscrits sur les défis activités
- 15h00 : Remise des diplômes et goûter offert à emporter pour les groupes de 13h45
- 16h00 : Remise des diplômes et goûter offert à emporter pour les groupes de 14h45

*Pour des raisons d'organisation, nous limiterons le nombre de participants. Nous prendrons en compte les inscriptions par ordre d'arrivée.*

**Une aisance dans/sur l'eau est requise pour participer à certains défis.**

**Un protocole lié au contexte sanitaire vous sera envoyé sur demande ou dès réception de votre inscription.**

**INSCRIPTIONS** : Merci de remplir la fiche jointe  
Pour participer, il faut être licencié au Sport adapté

### **TARIFS :**

- Pour les licenciés : Gratuit
- Pour les non licenciés : 8€ de participation pour une licence journée (limitée à 3 dans la saison)  
Certificat médical obligatoire (datant de moins d'1 an)

Possibilité de prendre des licences annuelles auprès du Comité Départemental (informations sur la Fiche Explicative Licences ou contacter le CDSA pour plus de renseignements)

### **PRECISIONS INSCRIPTIONS**

- Tenue sportive adaptée pour être à l'aise
- Casquette et crème solaire
- Manteau de pluie, K-Way au cas où
- Chaussures qui ne craignent pas l'eau
- Affaires de rechange

### **ACCES AU SITE**

#### **Adresse :**

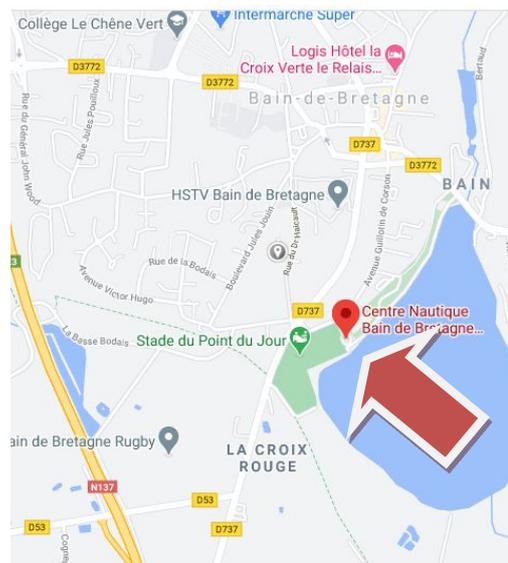
**Avenue Guillotin de Corson  
35470 BAIN DE BRETAGNE**

Des fléchages bleus FFSA vous guideront

#### **Contacts sur place si besoin :**

Maelle - CDSA35 – 06.87.02.74.22

Guilhem - CN2B – 02.99.43.72.03



# FICHE D'INSCRIPTION

**Défis Nautiques – Lundi 28 septembre 2020**

A retourner pour le **vendredi 25 septembre 2020** au plus tard par mail [sportadapte35@gmail.com](mailto:sportadapte35@gmail.com)

Etablissement/Club : .....

Adresse : .....

Responsable de l'inscription : .....

Tel : ...../...../...../...../.....

Mail.....@.....

## RAPPEL TARIFS :

- Licenciés : Gratuit
  - Non Licenciés : 8€ de participation par personne
  - Possibilité de prendre des licences annuelles – Contacter le CDSA pour plus de renseignements
- NB : les licences FFSA 2019/2020 sont valables jusqu'au 31/10/2020

**Merci d'indiquer les personnes participant à cette journée :**

N°	N° licence annuelle (si licencié)	Nom	Prénom	Sexe (H/F)	Date de naissance	Licence d'1 jour (cocher)	Défis Caravelle Catamaran Kayak Paddle
1					/ /		
2					/ /		
3					/ /		
4					/ /		
5					/ /		
6					/ /		
7					/ /		

NB : Défis difficilement accessibles en fauteuil roulant - Nombre d'accompagnateurs : .....

**Règlement:**

..... licenciés	X	Gratuit	=		€
..... non licenciés	X	8€	=		€
<b>TOTAL</b>				<b>=</b>	

**Règlement :**

- Chèque  
(À l'ordre du CDSA35)
  - Espèces  
(Faire l'appoint svp)
  - Virement
- Possibilité de régler sur place***

**Partie réservée au CDSA35**

DATE	N° FACT	Nombre de Participant	MONTANT	REGLEMENT	Observations

# FICHE EXPLICATIVE LICENCES

*Pour pouvoir participer aux différentes activités sportives relevant du Sport Adapté, il est nécessaire de prendre une **Licence « Sport Adapté »***

*Si vous souhaitez prendre des licences à l'année mais que vous n'avez pas d'associations dans votre établissement ou à proximité, vous pouvez les prendre auprès du Comité Départemental ou des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté.*

## **Tarifs licences 2020/2021 :**

### ❖ **Licences annuelles (hors assurance) :**

- Licence adulte (20 ans et +) : 37€
- Licence jeune (- 20 ans) : 32€

### ❖ **Assurances :**

Tous les licenciés bénéficient de la couverture assurance RC-assistance de la fédération (compagnie Allianz), sous réserve de l'avoir prise et réglée. Ils peuvent souscrire une garantie individuelle accident (B1, B2, B3) complémentaire.

Ces garanties ne concernent pas les activités pratiquées à titre privé mais celle organisée dans le cadre du club Sport Adapté, du comité, de la ligue et de la fédération.

- Tarif RC : 0,95 €
- Tarifs individuelle accident B1 : 2€ ; B2 : 5€ ; B3 : 11€

### ❖ **Licences à la journée :**

- Licence d'un jour : 6€ (à prendre obligatoirement auprès du CDSA 35)

*Le titulaire de la licence d'un jour bénéficie de la couverture assurance / assistance. Les garanties ne concernent pas les activités pratiquées à titre privé. (Pratique des sports en loisir et activités motrices - des stages de découverte et d'initiation)*

#### Modalités :

*Un même sportif ne peut prendre plus de 3 licences d'un jour sur l'année*

*Il ne permet pas la pratique de la compétition, ou manifestations utilisant le système de classement par division.*

### ❖ **Certificat médical**

- **Pratique en compétition ou en loisir** : le certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un ou plusieurs sports (à préciser sur le certificat), **datant de moins de 3 mois**, est obligatoire lors d'une demande de licence.
- **Licence d'un jour**, certificat médical **datant de moins d'un an**
- Attention pour la pratique en compétition, la mention « en compétition » est obligatoire. Indiquer les contre-indications si besoin.
- Nous vous conseillons d'utiliser le modèle fédéral (nous le demander si besoin)

## **Autorisations de prises de vues :**

Conformément aux statuts de la fédération, l'image de tout licencié peut être utilisée pour la communication et la promotion de la FFSA. En cas de refus, veuillez le signaler lors des manifestations.

Il est du devoir de chaque association ou établissements spécialisés d'en informer les sportifs et leurs parents ou tuteurs. Le C.D.S.A. 35 ne pourra être tenu responsable de la diffusion d'image non souhaitée par un sportif, ses parents ou tuteurs.